

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 20/06/2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
		<i>représenté</i>		
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LÂCHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOIZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT A APPLIQUER SUR CERTAINES PARCELLES

Par décision n° DEL 2020.11.17-14, le conseil municipal a décidé d'appliquer un taux de taxe d'aménagement de 3 % en zones économiques et de 4 % sur le reste du territoire, à l'exception de certains secteurs définis dans la délibération DEL 2020.11.17-15 dont le taux de taxe d'aménagement a été porté à 5%.

Lors de la délimitation des secteurs et des zonages, certaines parcelles se retrouvent scindées sur 2 zonages, ce qui ne permet pas d'apprécier le taux de taxe d'aménagement à appliquer. Afin de lever ces contradictions, le conseil municipal sera amené à préciser le taux de taxe d'aménagement à appliquer sur certaines parcelles.

	zonage 1	zonage 2	Taux proposé
027-ZC-298	N (95%)	UEP (5%)	3 %
027-ZI-65	A (38 %)	AUEI (62%)	3 %
027-ZI-70	A (66 %)	AUEI (34%)	3 %
027-ZK-62	A (75%)	AUEI (25%)	3 %
027-ZN-11	A (57 %)	AUEE [43%]	3 %
027-ZN-12	A (49%)	AUEE [51%]	3 %
027-ZN-350	A (70%)	AUEE [30%]	3 %

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Parvoix pour..... abstention

Observations éventuelles

▪ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PITCHOUNES & CIE**

L'association Pitchounes et Cie., gestionnaire du service accueil périscolaire et des loisirs sur la commune déléguée de Boufféré accueille en période scolaire plus de 150 élèves en journée d'école et 80 enfants le mercredi, ainsi que 40 à 100 enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires.

Malgré ces efforts de gestion, l'association ne parvient pas à équilibrer son budget, fortement impacté par les augmentations de salaires, les augmentations des tarifs des fournisseurs et la baisse du nombre d'heures réalisées (-4,35% en 2022). Cette dernière sollicite donc l'aide de la commune de Montaigu Vendée à hauteur de 16 000 euros correspondant à un mois de salaires hors charges, subvention leur permettant de couvrir une partie du déficit 2022 et d'aborder plus sereinement l'année 2023.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver cette demande de subvention exceptionnelle à verser à l'association Pitchounes & Cie.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour... abstention

Observations éventuelles

▪ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DE FUSION DES ASSOCIATIONS PITCHOUNES ET CIE ET ARSB**

L'association Pitchounes et Cie., gestionnaire du service accueil périscolaire et des loisirs sur la commune déléguée de Boufféré, accueille en période scolaire plus de 150 élèves en journée d'école et 80 enfants le mercredi, ainsi que 40 à 100 enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires.

Quant à l'association ARSB, gestionnaire du service de restauration scolaire sur la commune déléguée de Boufféré, elle accueille en période scolaire plus de 500 élèves (primaires et collégiens), répartis actuellement sur 2 sites, ainsi que 80 enfants le mercredi dans le cadre de l'accueil de loisirs.

En 2022, les deux associations se sont engagées dans un projet de fusion qui leur permettra de créer de la cohérence et une continuité pédagogique, de mettre en valeur et en commun leurs compétences et expertises, mais aussi d'optimiser la masse salariale et les conditions de travail de leurs agents.

Afin de mener à bien ce projet de fusion, les deux associations ont sollicité un accompagnement technique par des partenaires extérieurs sur 4 axes :

- Conseil Juridique
- Comptabilité
- Organisationnel (organisation du bureau, organigramme, etc.)
- De fonctionnement (quotidien et pédagogique)

Les deux associations sollicitent donc une aide financière de la part de la collectivité à hauteur de 3000 € par association afin de pouvoir mettre en place l'accompagnement technique.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver cette demande de subvention exceptionnelle d'accompagnement au projet de fusion des associations Pitchounes & Cie et ARSB.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour... abstention

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

PRESENTATION DU PROJET « TOURNE A GAUCHE » - LA SENARDIERE

Une présentation du projet « Tourne à gauche et écluses au lieu-dit la Sénardière » sera faite aux membres du conseil communal de la commune déléguée de Boufféré.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Des évènements sportifs à venir pour la Guyonnière :

- Tournoi Pays de Montaigu Basket du 30/08 (match de gala) au 03/09
- Samedi 12/08 : double match de gala du S2GFC :
 - D1 féminine : Bordeaux / Guingamp
 - N2 masculine : les Herbiers / Châteaubriant

Des évènements sportifs passés ou à venir pour Montaigu

- 50ème Mondial Football Montaigu : retour sur évènement / très positif
- Bus Rugby Tour : samedi 27 mai, lancement avec le club local de la dynamique coupe du monde de rugby qui aura lieu en septembre-octobre en France
- Week-end du 3 et 4 juin : finales de coupe en foot, volley, championnat d'athlétisme, concours régional d'escalade, compétition d'escalade
- Trails : de MV le dimanche 10/09 et Nantes à Montaigu samedi 23/09